

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE FORMATION

Edité /mis à jour : 14/10/2025

1. Champ d'application

Ce règlement s'applique à l'ensemble des stagiaires suivant une formation dispensée par INOVA PRO FORMATION dans les locaux mis à disposition par les clients (centres de formation, entreprises).

En complément, le règlement intérieur du lieu d'accueil reste applicable pour tous les aspects non prévus ci-dessous. Les stagiaires s'engagent à en prendre connaissance.

2. Sécurité

2.1. Equipements de Protection Individuelle (EPI)

- Le port des chaussures de sécurité et d'un bleu de travail est **obligatoire** pour toute activité dans les ateliers ou zones de travaux pratiques.
- L'accès à l'atelier sera refusé à tout stagiaire ne portant pas ses EPI.
- L'organisme décline toute responsabilité en cas d'accident survenu hors respect de cette consigne.

2.2. Consignes de sécurité

- Les consignes d'évacuation et de sécurité propres au site d'accueil doivent être rigoureusement respectées.
- Tout incident ou accident doit être signalé **immédiatement** au formateur.

2.3. Utilisation du matériel et sécurité lors des travaux pratiques

- Durant les sessions de travaux pratiques (ex : soudure, utilisation d'outils électriques, manipulations d'équipements sous tension ou à chaud), chaque stagiaire s'engage à respecter **scrupuleusement** les consignes de sécurité données par le formateur et/ou affichées dans l'atelier.
- L'utilisation du matériel s'effectue **sous la supervision d'un formateur** qualifié.
- **Tout comportement dangereux ou usage inapproprié du matériel** entraînera l'arrêt immédiat de l'exercice pratique pour l'intéressé, voire l'exclusion de la formation si le manquement est jugé grave.
- Le port des équipements de protection individuelle complémentaires (lunettes de protection, gants, masque, protections auditives, etc.) est **obligatoire** selon la nature de l'activité. Ces équipements seront fournis ou spécifiés en début de formation.

- Avant toute première utilisation de matériel à risque (soudure, électricité...), **une démonstration par le formateur** et les recommandations de sécurité seront obligatoirement dispensées.
-

3. Assiduité – Absences – Retards

3.1. Présence obligatoire

- La participation à l'ensemble des séances programmées est obligatoire.
- Les retards systématiques sont passibles de sanction (voir article 5).

3.2. Justification d'absence

- Seules les absences pour **motif médical, motif professionnel** (convocation, entretien, etc.) ou **raison familiale/personnelle grave** (naissance, décès, etc.) sont considérées comme justifiées.
 - Chaque absence doit être motivée **par la remise d'un justificatif officiel** (exemple : arrêt maladie, convocation, acte de décès/naissance, etc.) **dans un délai de 48h**.
 - En cas d'absences injustifiées répétées, l'organisme se réserve le droit d'exclure le stagiaire de la formation.
-

4. Comportement, vie collective

- Une attitude respectueuse envers tous (formateurs, intervenants, stagiaires, personnel du site d'accueil) est exigée.
 - L'introduction, la consommation ou la présence sous l'emprise de substances illicites ou d'alcool est strictement interdite sur le lieu de formation.
 - Il est formellement interdit d'enregistrer, de photographier ou de diffuser sans accord préalable l'activité de formation.
-

5. Sanctions disciplinaires et motifs d'exclusion

Sont notamment considérés comme **motifs d'exclusion immédiate** :

- Absence répétée non justifiée, ou absence non justifiée à un module de sécurité/atelier.
- Refus de porter les EPI obligatoires.
- Comportement mettant en péril la sécurité des personnes ou du matériel.
- Violence (verbale ou physique), menaces, propos discriminatoires ou harcèlement.
- Vol, tentative de vol, dégradation intentionnelle du matériel ou des locaux.

- Non-respect grave du présent règlement ou du règlement du site d'accueil.

L'exclusion est notifiée à l'intéressé, peut entraîner la fin anticipée de la formation, et donne lieu à un signalement au financeur le cas échéant.

6. Dispositions diverses

Toute question non prévue par le présent règlement sera traitée en référence au règlement du site d'accueil et, à défaut, selon la législation applicable.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, et m'engage à le respecter.

Fait à : [Ville]

Le : [date]

Nom, Prénom du stagiaire : [Prénom - NOM]

Signature :



L'équipe INOVA PRO FORMATION et son président,

Alexandre PRIOUL

Signature :

Cachet de l'entreprise :



Ce document est conforme à l'article L6352-3 du Code du travail.